

Carte d'orientation n°2

Éléments de la Trame Verte et Bleue du SRCE

Éléments de la trame verte et bleue

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques terrestres régionaux (1)
-  Axes de passages préférentiels pour la faune dans le massif vosgien
-  Cours d'eau classés au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2
-  Cours d'eau à portion potentiellement mobile (selon le SDAGE Rhin-Meuse)

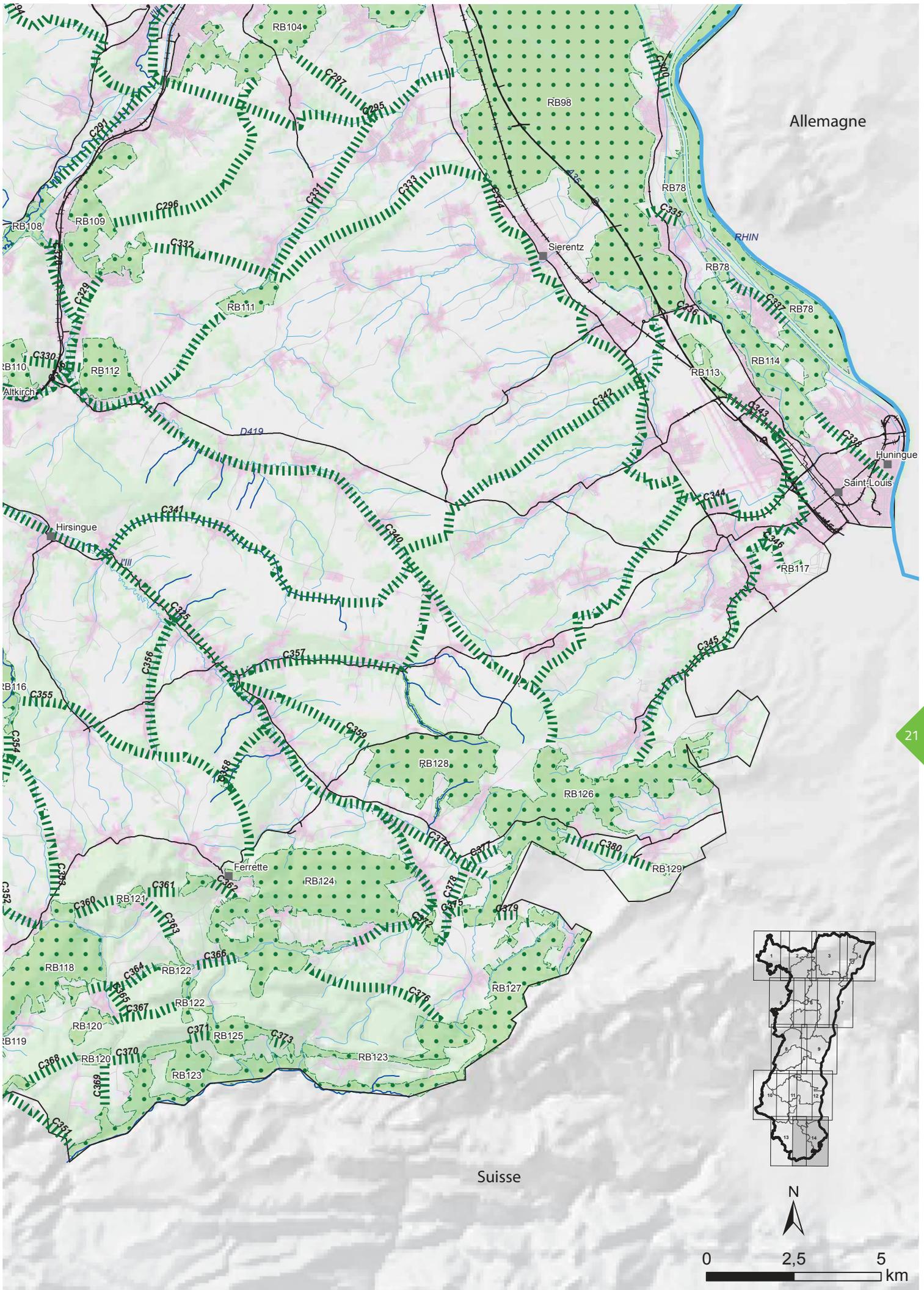
Autres éléments

-  Milieux naturels et semi-naturels
-  Zones agricoles
-  Zones urbanisées
-  Autres cours d'eau et canaux
-  Réseaux ferrés
-  Réseau routier principal
-  Autres routes

Nota :
(1) Il s'agit de tracés de principe se basant, dans la mesure du possible, sur des éléments structurants existants.
Pour les corridors d'importance nationale, se reporter à la carte d'orientation n°1.



Conception : Ecoscop, La Nature Par Coeur, 23 octobre 2014
Données : BdOCS2008-CIGAL, BD CARTHAGE 2012, CETE Est, CG67, CG68, ROE 2012





Carte d'orientation n°3

Objectifs de maintien ou de remise en bon état de la fonctionnalité des éléments de la Trame verte et bleue du SRCE

Éléments de la trame verte et bleue

| Corridors écologiques régionaux | | à préserver | à remettre en bon état ⁽¹⁾ |
|---------------------------------|--|-------------|---------------------------------------|
| Terrestres | corridors ⁽³⁾ | | ▬▬▬▬ (2) |
| | axes de passage préférentiels pour la faune dans le massif vosgien | ↔ | |
| Cours d'eau | classés au titre de l'art 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2 importants pour la biodiversité potentiellement mobiles | — | - - - - - |
| | | — | |
| | | — | |

Éléments fragmentants principaux

- Grands axes routiers (classe 4 et 5) dont voies clôturées
- Routes standards (classe 3) avec trafic élevé
- Principaux projets routiers
- Principaux projets ferroviaires
- Zones urbanisées

Principaux points ou zones à enjeux liés à la fragmentation à traiter prioritairement

- Principaux points ou zones à enjeux liés aux infrastructures
- Principales zones à enjeu au niveau de lignes à haute tension
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau à rendre franchissables (Ouvrages Grenelle)
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau rendus franchissables (Ouvrages Grenelle)
- Crapauduc à restaurer

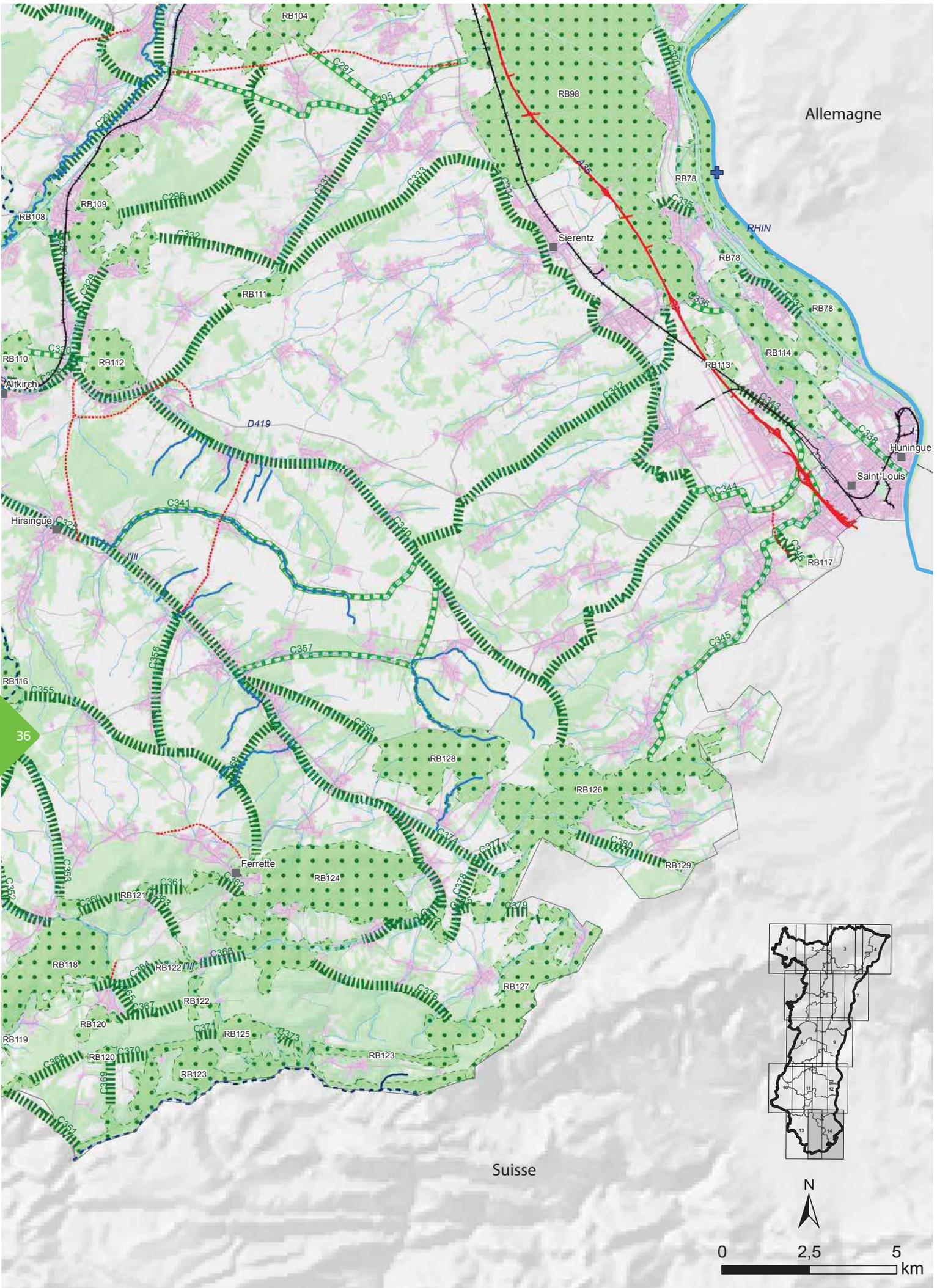
Autres éléments

Liaison Lorentzen/A4 en Alsace Bossue : tracé indicatif

- Milieux naturels et semi-naturels
- Zones agricoles
- Autres cours d'eau et canaux
- Réseaux ferrés
- Autres routes

(1) au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour les cours d'eau à remettre en bon état
 (2) au sens des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques
 (3) Il s'agit de tracés de principe se basant, dans la mesure du possible, sur les éléments structurants existants.





36



Carte d'information n°5 Éléments de la Trave Verte et Bleue du SRCE par sous trames (types de milieux)

Éléments de la trame verte et bleue

| Types de milieux | Réservoirs de biodiversité | Hors réservoirs de biodiversité |
|---|----------------------------|---------------------------------|
| Sous-trames des milieux humides | | |
| boisements humides | | |
| milieux ouverts humides | | |
| Sous-trames des milieux forestiers non humides | | |
| forêts | | |
| forêts à "vieux bois" | | |
| Sous-trames des milieux ouverts non humides | | |
| prairies | | |
| vergers extensifs et pré-vergers | | |
| milieux secs | | |
| Sous-trames des milieux agricoles et anthropisés | | |
| cultures annuelles et vignes | | |
| gravières et carrières | | |

Corridors écologiques terrestres et cours d'eau

- Corridors écologiques terrestres régionaux
- Axes de passages préférentiels pour la faune dans le massif vosgien
- Cours d'eau classés au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2
- Cours d'eau à portion potentiellement mobile

Autres éléments

- Zones urbanisées
- Autres cours d'eau et canaux
- Réseau routier principal
- Autres routes



Conception : Ecoscop, la Nature Par Coeur, 23 octobre 2014
Données : BDOCS2008-CIGAL, BdZDH2008-CIGAL, BD CARTHAGE 2012, SDAGE Rhin-Meuse, SAGE Giessen-Liepvrette

Carte d'information n°8 Points ou zones à enjeux liés aux infrastructures

Éléments de la trame verte et bleue

-  Réservoirs de biodiversité
-  Périmètres de protection (1) et périmètres Natura 2000 dans les réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques terrestres régionaux
-  Axes de passages préférentiels pour la faune dans le massif vosgien
-  Cours d'eau classés au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2
-  Cours d'eau à portion potentiellement mobile (selon le SDAGE Rhin-Meuse)

Points ou zones à enjeux liés aux infrastructures

-  Par une route de classe 4 ou 5 ou par une voie ferrée clôturée
-  Par une route de classe 3
-  Par un projet de route ou de voie ferrée
-  Autres (lignes à haute tension, canaux)
-  Lieu de passage d'amphibiens (dont la majorité est équipée de dispositifs de franchissement)

Éléments fragmentants principaux

-  Grands axes routiers (classe 4 et 5) dont voies clôturées
-  Routes standards (classe 3) avec trafic élevé
-  Principaux projets routiers
-  Principaux projets ferroviaires
-  Zones urbanisées

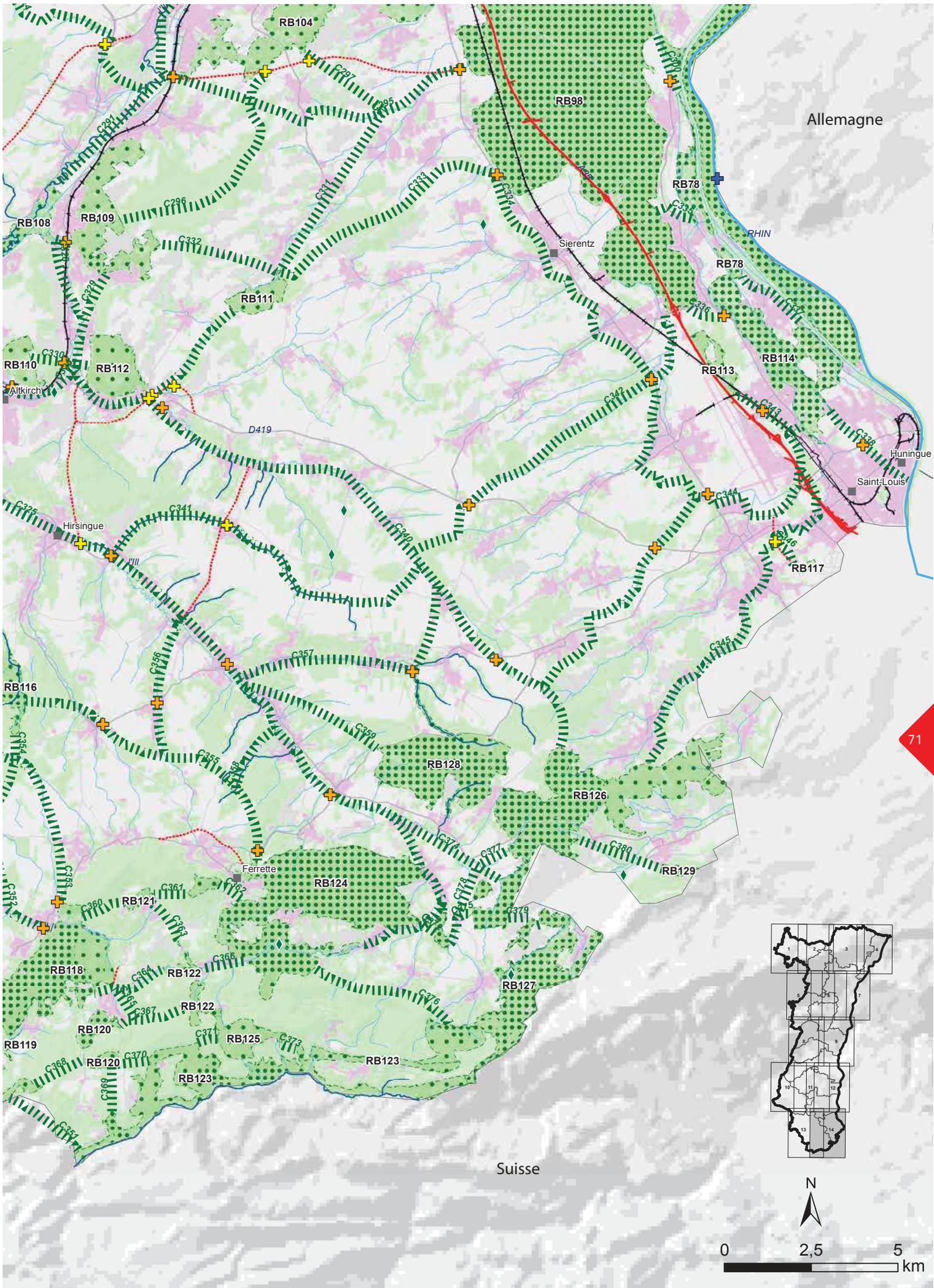
Autres éléments

-  Liaison Lorentzen/A4 en Alsace Bossue : tracé indicatif
-  Milieux naturels et semi-naturels
-  Zones agricoles
-  Autres cours d'eau et canaux
-  Réseaux ferrés
-  Autres routes
-  Passages spécifiques "Grande faune"



Nota :
(1) Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopie, Forêts de protection, Réserves biologiques forestières, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Sites Classés ainsi que les projets de protection.

Conception : Ecoscop, la Nature Par Coeur, 23 octobre 2014
Données : BdOCS2008-CIGAL, BD CARTHAGE 2012, CETE Est, CG67, CG68, ROE 2012





Carte d'information n°9 Points ou zones à enjeux liés à l'urbanisation

Éléments de la trame verte et bleue

-  Réservoirs de biodiversité
-  Périmètres de protection (1) et périmètres Natura 2000 dans les réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques terrestres régionaux
-  Axes de passages préférentiels pour la faune dans le massif vosgien
-  Cours d'eau classés au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2

Éléments fragmentants principaux

-  Points ou zones à enjeux liés à l'urbanisation
-  Zones urbanisées

Autres éléments

-  Milieux naturels et semi-naturels
-  Zones agricoles
-  Autres cours d'eau et canaux
-  Réseau routier principal
-  Autres routes

Nota :
(1) Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, Forêts de protection, Réserves biologiques forestières, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Sites Classés ainsi que les projets de protection.



Conception : Ecoscop, la Nature Par Coeur, 23 octobre 2014
Données : BdOCS2008-CIGAL, BD CARTHAGE 2012, BD POS-PLU 2010/2011

